

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 8 JUILLET 2019, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

PRÉSENCES : Monsieur le pro-maire Michel Breton et les conseillers suivants :
Marcel Élément, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Pierre Levasseur, siège no 3
Jasmin Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6

ABSENT : Ghislain Jacques Maire

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

08.07.19.066

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

08.07.19.067

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL ET DE L'AJOURNEMENT DU 6 JUIN 2019

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du conseil et de l'ajournement du 6 juin 2019, il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

08.07.19.068

COMPTES À PAYER

Les dépenses incompressibles et les payes ayant été présentées au conseil avec les comptes à payer, au montant de 36 906,04 \$, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

08.07.19.069

Dons;

- C.V.A. Paroisse Notre-Dame-des-Amériques
- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
- Société Arthrite

Les membres du conseil ayant pris connaissance des demandes de dons qui avaient été adressées à la municipalité. **Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un don de 20 \$ soit fait à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC et que les demandes de dons de C.V.A. Paroisse Notre-Dame-des-Amériques et la Société de l'Arthrite soient refusées.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

- MAMH Confirmation contribution TECQ 2019-2023 (612 639 \$)
- Catherine de Longpré – Remerciement du don fait par la municipalité
- Courriel – Aide financière bibliothèque
- Courriel Service juridique FQM-MMQ
- Courriel Audrey Paquet – Collecte résidus verts
- Courriel invitation colloque d'Action patrimoine bâti – Agir au quotidien (3 octobre 2019)
- Courriel sécurité sur les plans d'eau du Québec
- Desjardins Caisse des Sommets de la Beauce – Modifications tarifs relatifs au coût de transaction
- Lettre de remerciement Ghislaine Tardif Létourneau – Fête des voisins
- MMQ Ristourne 2018 - 2019-06-06 (506 \$)

- 08.07.19.070 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES DÉPENSES INHÉRENTES À LA PARTICIPATION DU MAIRE AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISES DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2019**
ATTENDU que le thème du congrès 2019 est « la FQM, porte-parole des régions » ;
ATTENDU que le conseil juge important que le maire participe aux ateliers de ce congrès ;
Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l’unanimité des membres présents ;
- **QUE** le maire Ghislain Jacques assiste au congrès de la FQM 2019 et fasse rapport au Conseil lors de son retour ;
 - **QUE** les frais comprennent : L’inscription 1 133,65 \$ taxes incluses, en plus des frais de déplacement et d’hébergement s’il y a lieu.
- ADOPTÉE**
- 08.07.19.071 **RÉSOLUTION POUR MANDATER EXCAVATECH INC. POUR LE NETTOYAGE, DES FOSSÉS SUR LA RUE PRINCIPALE NORD**
ATTENDU que le conseil désire procéder à des travaux sur la rue Principale Nord ;
ATTENDU que compte tenu du montant de la dépense qu’il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré;
Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l’unanimité des membres présents que le contrat pour le nettoyage des fossés sur la rue Principale Nord, soit octroyé à l’entrepreneur Excavatech Inc. pour un montant de 13 104 \$.
- ADOPTÉ**
- 08.07.19.072 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LE FORMULAIRE D’AUTORISATION DE TRANSFERT DE DOSSIER, AU DÉPUTÉ SAMUEL POULIN**
ATTENDU que les bureaux étaient vides lors de l’arrivée de l’équipe de Samuel Poulin ;
ATTENDU que cette situation a occasionné des délais importants dans les suivis de dossiers ;
ATTENDU qu’un formulaire d’autorisation de transfert à l’information a été mis en place afin que les informations soient transmises lorsque le député Samuel Poulin n’occupera plus ses fonctions d’ élu de la Circonscription de Beauce-Sud ;
Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l’unanimité des membres présents que le conseil accepte d’autoriser la directrice générale à remplir et signer le formulaire.
- ADOPTÉE**
- 08.07.19.073 **RÉSOLUTION POUR LE FAUCHAGE DES ROUTES**
ATTENDU que la rue Principale traverse la municipalité et qu’il est important que ce tronçon soit propre ;
ATTENDU que la route des îles est empruntée par les clients du camping et qu’il est aussi important que ce tronçon soit propre ;
ATTENDU que le conseil juge important que les citoyens soient fiers de leur municipalité ;
- Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l’unanimité des membres présents que la municipalité octroie un contrat à Les Entreprises Dany Champagne Inc. afin de faucher les bords de la route à partir de la limite de la route de St-Hilaire jusqu’à la limite de la route de Courcelles et le chemin du Camping des îles, le tout pour un montant évalué à 1 600 \$. Les travaux devront être effectués avant le début des vacances de la construction.
- Pour éviter un conflit d’intérêt, le conseiller Jasmin Létourneau a divulgué la nature de celui-ci, n’a pas participé aux délibérations et s’est abstenu de voter.*
- 08-07-19-074 **RÉSOLUTION POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES ROUTES**
ATTENDU que le conseil se doit d’assurer la sécurité des gens qui circulent sur ses routes ;
ATTENDU que le conseil a décidé de faire le débroussaillage par section soit :
 Dans un premier temps : la rue Principale, excluant la partie Nord, la route de Courcelles, le chemin du Camping et le 9 sud ;
 Dans un deuxième temps : la route du 9, le rang 9 Nord et le Bois de Dorset ;
Attendu que la route du 9, le rang 9 Nord et le Bois de Dorset ont été faits en 2018;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité octroie un contrat à l'entrepreneur Les Entreprises Dany Champagne Inc. afin de couper les branches (débroussailler) sur les bords de la rue Principale, excluant la partie Nord, la route de Courcelles, le chemin du Camping et le 9 sud, le tout pour un montant évalué à 2 500 \$. Les travaux seront effectués à la mi-août.

ADOPTÉE

08-07-19-075

RÉSOLUTION POUR FAIRE INSTALLER UNE BARRIÈRE AU POINT D'EAU DE LA BORNE SÈCHE NO 6, DU LOT 3 739 501 ET AUTORISER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ACHAT D'AFFICHES « SVP GARDER LA BARRIÈRE FERMÉE »

ATTENDU que le conseil se doit d'assurer la sécurité des citoyens ;

ATTENDU que le point d'eau de la borne sèche no 6, du lot 3 739 501 n'a aucune barrière de sécurité donnant sur la rue Principale ;

ATTENDU que la municipalité a validé avec le propriétaire du Lot 3 739 501 et qu'il autorise l'installation d'une barrière ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat et l'installation d'une barrière à ce point d'eau de la borne sèche no 6 et qu'elle soit autorisée à faire fabriquer des affiches « SVP garder la barrière fermée ». Ces affiches seront apposées sur chacune des barrières des points d'eau pour un budget total de 1 000 \$.

ADOPTÉE

08-07-19-076

RÉSOLUTION POUR MANDATER PIERRE LEVASSEUR COMME REPRÉSENTANT POUR LA BERCE DU CAUCASE

ATTENDU que Cobaric fait une offensive régionale pour éradiquer la berce du Caucase; **ATTENDU** que l'organisme demande la collaboration des citoyens et des intervenants municipaux pour détecter cette plante toxique ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que Pierre Levasseur soit mandaté comme représentant de la municipalité pour coordonner ce dossier. Le conseil l'autorise à suivre la formation nécessaire pour identifier la plante correctement.

ADOPTÉE

08-07-19-077

RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA FIRME PIERRE POULIN DESIGNER POUR LA PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que dans le cadre d'aide financière de la politique de développement du territoire 2016-2020 le conseil envisage d'aménager le terrain de l'édifice municipal pour créer un espace de rassemblement citoyens;

ATTENDU que des plaintes ont été formulées relativement à l'accès aux boîtes à lettre durant l'hiver ;

ATTENDU que les bacs à vidange à la disposition des citoyens non-résidents doivent être protégés contre les intempéries ;

ATTENDU que le conseil désire obtenir des plans et devis pour un projet d'aménagement extérieur sur le terrain de la municipalité ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Pierre Poulin Designer pour établir les plans et devis pour un total de 4 350 \$.

ADOPTÉ

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport des pompiers – Marcel Élément et Jasmin Létourneau
3. Période de question 2;

08-07-19-078

Ajournement de la séance au mercredi 10 juillet à 18h30.

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h37.

Ghislain Jacques, maire

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, _____, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
AJOURNEMENT LE MERCREDI 10 JUILLET 2019, 19H26h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

PRÉSENCES : Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :

Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

10.07.19.079

RÉSOLUTION PERMETTANT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE DÉPOSER LA PROGRAMMATION POUR LES TECQ 2019-2023

ATTENDU que

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- La municipalité dépose une programmation partielle pour les travaux effectués pour 2019 dans la route de Courcelles (du Pont blanc et jusqu'à la limite de St-Hilaire-de-Dorset, en ce qui concerne les fossés et les ponceaux.
- La municipalité mandate le service d'ingénierie de la MRC pour aller en soumission pour les travaux.

10.07.19.080

RÉSOLUTION POUR INFORMER LA CPTAQ QUE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HILAIRE-DE-DORSET DÉSIRE RENONCER À SON DÉLAI DE 30 JOURS CONCERNANT L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DANS LE DOSSIER #422772 POUR MADAME LISE DUMAS

ATTENDU que nous avons reçu le compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la CPTAQ concernant le dossier de madame Lise Dumas ;

ATTENDU que le délai pour présenter des observations suite à la réception de l'orientation préliminaire est de 30 jours et que par la suite un autre délai de 30 jours est octroyé pour la décision finale ;

ATTENDU que le compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la CPTAQ, reçu concernant le dossier de madame Lise Dumas contient plusieurs erreurs tant sur le numéro de lot que sur les demandes de Madame Lise Dumas ;

ATTENDU que pour réduire, suite à ces erreurs de la CPTAQ, le délai de réponses aux demandes de madame Lise Dumas à la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset celle-ci désire renoncer au délai de 30 jours concernant l'orientation préliminaire ;

ATTENDU que la CPTAQ mentionne que cette démarche permettra à Madame Lise Dumas de réduire son délai d'attente dans son dossier de 30 jours ;

ATTENDU que la CPTAQ demande à la municipalité d'envoyer une communication mentionnant que celle-ci renonce au délai de 30 jours concernant l'orientation préliminaire, afin d'accélérer le dossier ;

ATTENDU que la municipalité demandera confirmation à madame Lise Dumas, que le compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la version corrigée, est exact à ce qu'elle désire pour son lot ;

ATTENDU que Madame Dumas a fait une demande à la municipalité afin que celle-ci procède auprès de la CPTAQ à la renonciation du délai de 30 jours de l'orientation préliminaire ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil demande à la DG de faire parvenir par courriel à la CPTAQ, sa demande de renonciation au délai de 30 jours pour l'orientation préliminaire dans le dossier de madame Lise Dumas, lorsque la municipalité aura reçu la version corrigée.

ADOPTÉ

4. Rapport du maire – Ghislain Jacques
5. Varia : Demande de Lise Dumas de renonciation du délai de 30 jours pour l'orientation préliminaire.

08-07-19-081 Levée de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h49.